

Compte rendu de séance

Séance du 20 Août 2020

L' an 2020 et le 20 Août à 17 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Maison des Services et des Associations sous la présidence de
BORONKAI Katalin Conseillère Municipale

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, LE MOIGNE Nicolas, PLASSART Adrien

Absent excusé : COZIEN Arnaud

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 14/08/2020

Date d'affichage : 14/08/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
le : 21/08/2020

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : CADIOU Élodie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 1- **Autorisation au recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou contractuels momentanément absents - 026-2020**
- 2- **Renouvellement de la commission de contrôle (listes électorales) - 027-2020**

1- **Autorisation au recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou contractuels momentanément absents**
réf : 026-2020

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles.

Le Maire propose à l'assemblée :

De recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément

indisponibles.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le Maire fixera le traitement comme suit :

- Si l'agent a une expérience professionnelle reconnue pour les fonctions à exercer : le traitement sera limité à l'indice terminal du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.
- En cas de moindre expérience pour les fonctions à exercer, le traitement sera limité à l'indice intermédiaire du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.
- Si aucune expérience pour les fonctions à exercer n'est reconnue, le traitement sera limité au premier échelon du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1

DÉCIDE :

- d'adopter la proposition du maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2- Renouvellement de la commission de contrôle (listes électorales)

réf : 027-2020

Conformément à l'article R7 du code électoral, le renouvellement de la commission de contrôle de chaque commune doit être effectué après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, ce qui est notre cas, cette commission doit se composer de la manière suivante :

- **un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;**

Il est important de rappeler que le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

- **un délégué de l'administration désigné par le préfet ;**
- **un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.**

Madame Christiane REDON, membre du conseil se propose d'être membre titulaire de cette commission et Madame Stéphanie CHARBUILLET, membre suppléant.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les candidatures de Madame Christiane REDON et de Madame Stéphanie CHARBUILLET au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Commissions thématiques proposées par Monts d'Arrée Communauté

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la communauté de communes souhaite connaître les noms des élus référents au sein des commissions thématiques et cela avant le prochain conseil communautaire.

Ainsi 6 commissions thématiques sont proposées :

- *Tourisme, sentiers de randonnée, chalets, gîte d'étape, destination touristique, régie office de tourisme ;*
- *Déchets ménagers et voirie ;*
- *Services à la population : petite enfance, jeunesse, espace de vie sociale, associations, maison France services, point cyber, maison médicale, mobilité ;*
- *Développement économique, commerce et artisanat, agriculture, très haut débit ;*
- *Eau potable, assainissement collectif et non collectif, Gemapi ;*
- *Bâtiments administratifs et techniques, logements locatifs.*

Stéphanie Charbuillet se propose pour le tourisme ;

Jean-Jacques Dubos pour les déchets ;

Annick Labeyrie pour les services à la population ;

Nicolas Le Moigne pour le développement économique.

Il reste encore deux élus à trouver pour les commissions restantes. Les élus se donnent la semaine pour se positionner sur une commission selon leurs disponibilités.

- Point sur le marquage au sol effectué sur la commune

Monsieur le Maire explique que ces marquages furent réalisés à la demande de Monts d'Arrée Communauté sur toutes les communes de son territoire et ce dans le but de recenser les canalisations d'eau et d'assainissement, car à terme (d'ici 2026) la compétence eau & assainissement devrait revenir à la communauté de communes.

- Point sur le projet d'école numérique

Monsieur Christophe Daniel, 4ème adjoint, explique que la commune participe à un projet d'école numérique qui pourrait, si ce dernier est accepté, être entièrement subventionné.

À ce jour, il dispose d'un devis sur le matériel mais en attend un autre qui devrait arriver début de semaine prochaine et il pense que le système proposé par le second serait plus adapté à une classe puisqu'il permettrait de disposer d'un poste pilote qui commanderait toutes les tablettes numériques. Le dossier complet est à déposer pour le 31 août.

Il permettrait à l'école de disposer d'un équipement récent, adapté aux élèves. Comme le rappelle Monsieur le Maire, cela reste toujours à l'état de projet puisque nous ne disposons pas de tous les devis pour pouvoir nous prononcer et ainsi finaliser le dossier.

Monsieur Daniel en profite pour remercier Madame Le Mat, directrice de l'école, (présente dans la salle) pour le projet pédagogique qu'elle a porté et que Monsieur Daniel estime complet.

- Choix de la date pour réunir la commission voirie

Monsieur le Maire prend la parole pour faire un point voirie. Il s'attarde sur le devis estimatif de Monts d'Arrée Communauté, distribué à tous les conseillers en début de séance qui recense les travaux à effectuer cette année. Il explique qu'avec Jean-Jacques Dubos, 2ème adjoint, ils avaient fait un tour rapide de la commune, ce qui a donné lieu à ce devis et donc, en prévision de ces travaux il faudrait à présent réunir la commission voirie dès la rentrée afin de valider ou non ce devis. Donc si les membres de la commission pouvaient dès à présent nous donner leurs disponibilités afin de nous permettre de choisir une date. Monsieur le Maire énonce un par un les noms des membres de la commission.

Après discussion, Monsieur Dubos propose de retenir le **mercredi 2 septembre prochain pour 14h00**, cette date semblant être à la convenance de toutes et tous.

Monsieur Dubos explique qu'en général, ce type de commission dure en moyenne une heure.

- Création d'un arrêt de car au lieu-dit "Trobescond"

Monsieur le Maire prend à nouveau la parole.

"Autre petit truc en question diverse, c'est une histoire d'arrêt de bus. J'ai à Trobescond, un parent d'élève pour le collège qui demande un arrêt de bus pour se rendre au collège de Huelgoat et la compagnie de transport donnera son accord uniquement si la mairie prend un arrêté municipal pour abaisser la vitesse à 50km/h au

niveau du village de Trobescond. Donc je vais être obligé de prendre un arrêté municipal pour permettre la création de cet arrêt en limitant la vitesse à 50 même si les voitures ne roulent pas à 50 dans ce village. Je tenais simplement à vous informer de la logique des choses".

Monsieur Daniel : " Tu as eu un retour là-dessus, ils veulent absolument un arrêté ?"

Monsieur le Maire : " J'ai été obligé d'appeler Monsieur Le Clech qui m'a expliqué qu'ils sont obligés de faire en fonction de leurs normes"

Monsieur Daniel " ça devient compliqué"

Monsieur Dubos : "Le virage j'y suis allé et si tu y vas à plus de 40 tu fais un tout droit"

Monsieur Plassart : "Ben oui le virage est en angle droit..."

Monsieur le Maire : "On ne peut pas rouler vite dans ce village mais bon il faut quand même que cela soit limité à 50"

Monsieur Daniel : "Et combien coûte un panneau de limitation ?"

Monsieur le Maire : "Justement il va falloir encore acheter ces panneaux, il faudrait pas qu'il y ait des arrêts de car dans tous les villages non plus."

Monsieur Daniel : "C'est ce que j'allais dire"

Monsieur le Maire : " ça va commencer à nous coûter cher sinon"

Madame Labeyrie : "J'espère que cela ne va pas faire effet boule de neige après..."

Monsieur le Maire : "C'est pour un arrêt de car on va pas en créer tous les jours non plus. Il faut 2 panneaux entrées / sorties par village ce qui ferait 4 panneaux par village, ça va arriver à cher assez vite avec ces conneries là"

Monsieur Dubos : "Non il faut justifier que c'est dans le cadre d'une création d'arrêt c'est tout"

Monsieur Daniel : "Ils ne demandent pas d'aménagement autrement ? Ils ne demandent rien d'autre ?"

Madame Labeyrie : "Il y a de quoi stationner ?"

Monsieur le Maire : "Oui, ils ont de quoi stationner, mais ce n'est pas suffisant pour eux il faut que ce soit limité à 50."

Monsieur Dubos : "Après on pourra aménager mieux l'arrêt aussi"

Monsieur le Maire : " Oui oui ce sera à voir aussi"

- Conseil d'école

Monsieur le Maire : "Pour le prochain conseil, à l'ordre du jour, nous aurons la désignation des représentants de la commune au conseil d'école. Donc le Maire sera forcément membre et nous aurons un conseiller à désigner par le conseil municipal également. On le fera lors du prochain conseil mais si déjà quelqu'un est volontaire pour siéger à ce conseil. Christophe toi tu es déjà au conseil d'école ?"

Monsieur Daniel : "Moi je suis déjà trop de choses"

Monsieur le Maire : " Tu as déjà trop de choses ok je comprends donc si on peut avoir un parent d'élève ou... "

Monsieur Dubos à Monsieur Daniel : " Il y a un logement au-dessus de l'école donc c'est bon" (rires)

Monsieur Daniel : " Oui vu comme ça..." (rires)

Monsieur Le Moigne : "Il y a toujours des solutions" (rires)

Monsieur le Maire : " Bon Élodie Cadiou serait candidate pour le prochain conseil, c'est noté, merci Élodie".

- Information installation classée TIGREAT

Monsieur le Maire : " Je dois aussi vous avertir que nous venons de recevoir en mairie un dossier d'installation classée pour la société TIGREAT pour l'extension de son élevage bovin à l'engrais au lieu-dit Kersaliou à Plougourvest et la mise à jour de son plan d'épandage. La consultation du public est de 4 semaines du 21 septembre au 16 octobre 2020. Nous sommes concernés par le rayon d'affichage car cette société à des terres sur Plouyé qui reçoivent son épandage et donc si vous voulez vous renseigner sur ce dossier, un cd rom est consultable en mairie".

Madame Labeyrie : "Des terres à Kerveguen non ? "

Monsieur le Maire : "Oui et Ty Kloz aussi je crois ?"

Madame Labeyrie : "Oui oui en effet"

Monsieur le Maire : "Donc lors du prochain conseil, nous devons nous prononcer sur ce dossier-là donc je le rappelle il est consultable en mairie".

- Point sur subventions aux associations pour le prochain conseil

Monsieur le Maire : " Pour le prochain conseil nous aurons également à l'ordre du jour, les subventions aux associations et pour l'instant il nous manque encore quelques demandes. Arnaud Cozien n'est pas là aujourd'hui, mais il s'est déjà occupé de vérifier qui a demandé et qui ne l'a pas fait, donc j'espère que l'on sera à jour pour la prochaine séance".

Madame Labeyrie : "Il faut que cela soit fait, tant pis pour les associations qui ne répondent pas".

- Retour sur les choucas des Tours

Monsieur le Maire : "Lors de la séance du 8 juillet dernier, Adrien tu avais évoqué le problème des choucas des Tours et je tenais à t'informer que nous venions de recevoir un courrier du sénateur qui interroge la ministre de la

transition écologique donc je tenais à t'en faire part".

Monsieur Daniel : "J'ai été sollicité aussi pour ça"

Monsieur le Maire : "Pour les choucas ?"

Monsieur Daniel : " Oui et également pour les chardons"

Monsieur le Maire : " Les chardons ?"

Monsieur Daniel : "Oui avant c'était marqué dans le journal et ça serait bien que cela soit remis"

Monsieur le Maire : " Oui il faudrait le faire en effet"

Monsieur Plassart : " Il y a aussi le problème du séneçon c'est aussi une plante invasive."

Madame Charbuillet : "C'est jaune"

Monsieur le Maire : " Ah bon ? Mais il n'y a pas beaucoup de ces plantes-là ici ?"

Monsieur Daniel : "Apparemment il y aurait plusieurs champs concernés..."

Monsieur le Maire : " Ah oui ?"

Monsieur Dubos : "J'ai fait remarqué qu'il y avait plus de chardons actuellement. Avant il n'y en avait pas tant que ça."

Madame Labeyrie : "Dans certaines communes, et je ne parle pas de Plouyé spécialement, mais il y a des terrains communaux où se problème est présent et pourtant c'est aux communes je pense de montrer l'exemple".

Monsieur Daniel : "Pour les choucas, il n'y a pas de municipalité qui aurait pris une délibération avec les sociétés de chasse pour les réguler ?"

Monsieur le Maire : "Je ne sais pas, mais il y en a qui ont demandé au préfet"

Monsieur Daniel : "Oui parce-que cette année c'est assez particulier"

Monsieur le Maire "Il y en a qui ont fait des lettres au sous préfet aussi je crois"

Madame Charbuillet : "Oui il y a des zones où il y en a quand même beaucoup..."

Monsieur le Maire : "C'est clair mais dans les courriers il est question des ravages fait sur les cultures mais jamais des dégâts dans les clochers, les toitures et les cheminées"

Monsieur Le Moigne : "Dans les habitations ça fait des dégâts considérables"

Monsieur Dubos : "Cela peut te remplir une cheminée en effet"

- Réunion du 28 août

Monsieur le Maire : "Avant dernier point, je vous rappelle juste pour le 28 août que nous nous réunirons à partir de 14h00 pour faire une petite visite du patrimoine de Plouyé et à 16h00 on rencontrera le personnel communal. On se retrouvera à 14h00 devant la vieille école"

Monsieur Daniel : "Et le nouveau personnel contractuel sera présent ?"

Monsieur le Maire : "Oui normalement oui, pour les présenter et nous présenter puisque c'est le but de cette réunion"

- Vérification des lampadaires

Monsieur Daniel : "On m'a parlé d'un lampadaire qui ne fonctionne plus dans le bourg parce-qu'il y aurait les fils qui frottent contre les branches"

Monsieur le Maire : "Quel côté ?"

Monsieur Dubos : "Justement je voulais en parler car nous avons reçu un courrier du SIECE qui souhaite que l'on recense les besoins dans ce domaine. Je vais contacter François Plassart pour voir si c'est lui qui s'occupe de ça, des réparations.

Monsieur Daniel : "Il y a peut-être des endroits où le lamier serait à passer car ils font beaucoup sur les grosses lignes mais sur la basse tension ils ont tendance à ne pas s'en occuper et souvent cela fait disjoncter un transfo"

Monsieur le Maire : "Oui mais normalement, les opérations dangereuses comme celles-là nous ne sommes pas habilité pour les faire, il y a des sociétés spécialisées dans le domaine. Je suis allé à Pen Ar Forest et là le fil est dans les branches".

Madame Labeyrie : "Qui doit entretenir ça alors ?"

Monsieur le Maire : "ERDF, mais pour Pen Ar Forest, il semblerait qu'il s'agisse d'une ligne provisoire car le pôteau est en bois"

Monsieur Daniel : "À Nezerdy dans un endroit c'est pareil, le fil est dans les arbres"

Madame Labeyrie : "Il doit y avoir de nombreux endroits comme ça sur la commune"

Monsieur Dubos : "Y'en a plein, c'est pour ça qu'il serait intéressant de faire le tour. Avec Jean-Pierre on peut mettre les lampadaires en marche et vérifier ce qui fonctionne ou pas"

Monsieur le Maire : "Bien si quelqu'un à des questions ?"

Monsieur Plassart : " On m'a demandé s'il était possible de mettre un miroir à Quenec'h Cadec ?"

Madame Labeyrie : "Hopala ! Je vois où tu veux en venir". (rires)

Monsieur Plassart : " Un miroir car à Quenec'h Cadec avec les virages c'est trop dangereux"

Madame Labeyrie : "C'est vrai que c'est dangereux !"

Madame Charbuillet : " Pour la sortie de chez moi aussi je pense à ça." (Kerbrad)

Madame Labeyrie : "Quenec'h Cadec c'est vraiment dangereux. L'autre jour, un véhicule au niveau de Kerbrad est sorti de devant chez lui en marche arrière et j'ai dû ralentir. Même s'il me voyait arriver il a continué à reculer sur la route avec son fourgeon. C'est extrêmement dangereux"

Madame Charbuillet : "Il n'a pas de visibilité"

Madame Labeyrie : " S'il allait en marche avant il en aurait plus"

Monsieur le Maire : "Et s'il commençait déjà par débarasser les branches sur son entrée il pourrait manoeuvrer plus facilement"

Madame Charbuillet : "C'est certain mais c'est une zone qui reste néanmoins très compliquée"

Monsieur le Maire : "C'est sur"

Monsieur le Maire : "Adrien pour répondre à ta question, je pense que celui qui veut un miroir peut en poser un mais cela restera sa responsabilité".

Monsieur Plassart : "D'accord"

Monsieur le Maire : "Un miroir peut éblouir donc ça reste problématique."

Monsieur Le Moigne : "Je peux rebondir sur ça car on avait eu une réponse équivalente pour une demande de limitation de vitesse au Bourgneuf et du coup on a acheté les panneaux, ce qui n'est pas le problème mais d'un point de vue réglementaire, ton miroir ou ton panneau, tu ne peux pas le poser n'importe où. Donc c'est bien d'acheter un miroir mais je prends l'exemple de Kerveguen où je pense que les anglais ont acheté un miroir et l'ont mis autour d'un pôle électrique sans se poser de question.

Bon, ça marche, moi je m'en fout d'ailleurs, mais la réalité c'est que ce c'est pas comme ça que l'on devrait faire. Surtout que, dans le sens de circulation, il peut être bien orienté chez toi, mais éblouir les gens qui viennent dans le sens normal de circulation.

Et puis, on ne peut pas les installer sur n'importe quel pôle. Ma question c'est : est-ce que le particulier peut acheter le miroir et la commune pourrait fournir le piquet et le coup de main pour l'installer pour être sur que cela soit fait correctement et que cela soit réglementaire ? Ou tu laisses le champ libre , ok vous avez notre autorisation pour acheter le miroir.

Donc, ils vont se poser la question de savoir s'ils achètent un piquet ou pas, ou s'ils fabriquent eux-mêmes le piquet ? Ouais mais attends, car là j'ai un vieux piquet rouillé et peut-être que si on le soude et qu'on fait 3m3 de béton ça va tenir...

Ben c'est ça la vraie discussion qu'il va y avoir derrière, et là tu n'auras plus la maîtrise de qui fait quoi et là ce sera un peu trop tard pour toi d'agir et de dire qu'il est mal installé.

Je pense qu'il faut cadrer un peu le sujet sinon tu seras vite débordé. Nous, pour les panneaux, la commune avait donné une extension pour le pôle et au moins c'est propre et c'est fait conjointement. On l'a rajouté sur un pôle déjà existant (panneau d'entrée).

Monsieur le Maire : "Et après un miroir si c'est la mairie qui le met ce sera de la responsabilité du maire s'il éblouit quelqu'un et qu'il y a un accident avec."

Monsieur Le Moigne : "Faut au moins que la commune valide le projet pour qu'avant de l'installer ils fassent appel à nous pour être conseillés."

Monsieur Dubos : "Faudra un arrêté on sera sur le domaine public. Quelqu'un le percute à vélo par exemple, faut un arrêté".

Monsieur le Maire : "Compliqué tout ça".

Madame Charbuillet : "Après je pense qu'il faut étudier chaque demande".

Monsieur Le Moigne : "Le problème c'est pas la demande, elle est légitimée. Il y a une forme de sécurité d'un côté mais il y a aussi une forme de mise en danger si cela n'est pas fait correctement. Il y a une notion de responsabilité de celui qui met en place, s'il y a un souci on s'en prend à lui. C'est les points fondamentaux qu'il faut que l'on cadre. Pour les panneaux 50 par exemple, une personne est venue m'en demander pour protéger ses petits enfants dans son village."

Madame Labeyrie : "Alors on va en mettre partout si ça commence comme ça. Chez moi c'est pareil, c'est dangereux aussi pour mes petits enfants, et partout c'est comme ça..."

Monsieur Le Moigne : " Exactement, et je suis d'accord avec toi, sur des commune étendue comme Plouyé, la vitesse autorisée dans les lieux-dits c'est 80, euhhhh... quand tu as des routes où deux voitures se croisent à peine sans mettre les roues dans les bas côtés ben 80 c'est vite et quand tu as des enfants, des animaux et même pour toi en tant qu'adulte c'est dangereux".

Monsieur le Maire : "Si les lieux-dits pouvaient être limités à 50 comme les bourgs"

Monsieur Le Moigne : "ça devrait"

Monsieur le Maire : "On devrait avoir un radar à la rentrée aussi non ?"

Monsieur Dubos : "Oui"

Monsieur le Maire : "Pendant 15 jours"

Monsieur Le Moigne : "Deux fois 15 jours"

Monsieur Dubos : "Deux fois une semaine je crois, faut que je vérifie."

Monsieur Daniel : "C'est eux qui le mettent en place ou c'est à nous de le faire ?"

Monsieur Dubos : "C'est eux qui le mettront en place, ils viennent pour 15 jours ou une semaine et après ils le déplacent. Il serait installé au Bourgneuf pour voir et ensuite à Kerbrad. Après il faudrait voir l'entrée de Plouyé."

Monsieur Le Moigne : "Toutes les voies seraient à voir."

Monsieur le Maire : "Ce serait peut-être un futur investissement à faire, à voir..."

Monsieur Le Moigne : "Donc pour les miroirs ou les limitations de vitesse il faut un arrêté?"

Monsieur Dubos : "Oui impérativement dès qu'il s'agit du domaine public."

Monsieur Le Moigne : "Tu es obligé de réglementer le type de panneau, d'être consulté sur l'endroit où il sera implanté."

Monsieur le Maire : "Bien puisque nous avons fait le tour de la question, on y reviendra plus tard bien entendu, dès que nous aurons plus d'éléments, pour les miroirs notamment, aussi, je vous propose de lever la séance. Merci à tous pour votre présence."

Complément de compte-rendu:

Le prochain conseil est prévu pour le 23 septembre 2020 à partir de 19h15.

Séance levée à: 18h00

En mairie, le 21/08/2020
Le Maire
Grégory LE GUILLOU

